

COTISATIONS 2012-2013


TITULAIRES  66 % du montant de votre cotisation en moins sur vos impôts 2013!

		ÉCHELONS	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale	Prof. Ecoles, Certifié, COP, CPE, PLP, P.EPS		150	155	158	167	179	192	207	222
	Agrégé		178	190	200	215	231	248	265	277
	Bi-Admissible		149	159	169	178	192	207	222	233
	Instituteur			129	132	135	142	149	159	174
	PEGC, CE-EPS, AE			133	140	147	155	163	173	183

		ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7
Hors classe	Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, P.EPS, D CIO		167	189	203	217	235	250	265
	Agrégé		222	235	248	265	277	310	
	PEGC, CE-EPS		154	163	172	182	207	222	

		ÉCHELONS	1	2	3	4	5
Cl. ex.	PEGC, CE-EPS		207	224	235	250	265

NON TITULAIRES

 Si tu n'as pas de syndicat, va au SE-UNSA!

CONTRACTUEL			ASSISTANT D'ÉDUCATION	VACATAIRE
indice <400	ind. 401 à 500	indice >500		
100	130	160	70	40

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps Partiel CPA	Disponibilité Congé Parental
au prorata du salaire	40

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant	Suppléant	P. Ecoles, Certifié, COP CPE PLP P.EPS échelon 3	Agrégé bi-admissible échelon 3
40	80	95	100

RETRAITÉS

Pension < 1 400 €	Pension entre 1400 et 1850 €	Pension > 1850 €
98	121	130

SE-UNSA Guadeloupe

5 rue de la clinique - Assainissement - Immeuble JABOL - 97139 Les Abymes


Téléphone : 0590 82 22 04

Portable: 0690 84 82 04

SMS: 0690 54 87 33

Courriel : 971@se-unsa.org

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013

 **Nouvel(le) adhérent(e)** **Retraité(e)**

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le :


Adresse personnelle.....

Code postal : 971..... Commune :

Téléphone : 0590..... Portable : 0690.....

Adresse mél personnelle :@.....

Adresse de l'établissement d'exercice:.....

 **TITULAIRE:**

Premier degré Professeur des écoles Instituteur

Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.)

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible

AE PEGC Section : CE - EPS Prof. EPS CPE

COP D CIO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE:

Enseignant, CE, CPE (précisez):

Vacataire Contractuel

Autres (AED...) (précisez les fonctions):

ENTREE DANS LE METIER:

Etudiant Suppléant Echelon 3

Catégorie (PE, PLP, agrégé,...) :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet Temps partiel% CLM, CLD, CFA

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement: Chèque Prélèvement automatique fractionné

Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

 66 % du montant de votre cotisation en moins sur vos impôts 2013! 

1/À quels personnels nous adressons-nous ?

Nos adhérents exercent aussi bien dans le premier que dans le second degré. Ils sont instituteurs, professeurs des écoles, professeurs des collèges, des lycées, des lycées professionnels, des lycées technologiques. Ils sont aussi enseignants d'EPS, conseillers principaux d'éducation, enseignants spécialisés, documentalistes... Titulaires comme non titulaires, mais aussi stagiaires, détachés, mis à disposition, retraités : tous ont leur place au SE-Unsa.

2/Pourquoi vous syndiquer dès maintenant?

- Pour joindre votre force à celle des autres et être ainsi mieux informé(e) et mieux défendu(e);
- Pour affirmer un parti-pris citoyen : une société sans contrepoids social n'est pas démocratique;
- Pour profiter des actions culturelles, sportives et de loisirs de nos partenaires dès aujourd'hui.

3/Pour quelles raisons adhérer au SE UNSA?

a)Le SE-Unsa est affilié à une fédération, [l'Unsa-Éducation](#) et, par son intermédiaire :

- à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes ([Unsa](#)), organisation interprofessionnelle représentative des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).
- à l'Internationale de l'Éducation (organisation syndicale internationale) et au Comité Syndical Européen de l'Éducation.
- Les adhérents retraités du Syndicat sont affiliés collectivement à la Fédération Générale des Retraités de la fonction publique (FGR-FP).
- Le SE-Unsa est l'une des cinq organisations constitutives du Comité National d'Action Laïque (Cnal). Les autres composantes sont l'Unsa-Éducation, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale des DDEN.
- Le SE-Unsa est également membre de l'Esper (Economie sociale partenaire de l'école de la république), avec les organisations coopératives, mutualistes et associatives de l'Éducation nationale.

b)Chaque adhérent(e) reçoit les publications du SE-Unsa :

- notre magazine mensuel national [L'Enseignant](#) ainsi que ses suppléments et hors-série ;
- les publications locales (papier, [mail](#) ou [sms](#)) ;
- des guides tels que le [Guide pratique](#) (infos sur la carrière et son dérou-

lement), des brochures catégorielles... ;

- une revue, [L'Enseignement public](#), éditée par notre fédération l'UNSA-Education.

c)Le SE-Unsa est aussi présent sur la Toile grâce à :

- ses sites et ses blogs (national, local, [Blogspot](#), [Overblog](#)) ;
- ses pages ([Facebook](#), [Twitter](#), [Orkut](#), [LinkedIn](#), [Timewiki](#), [Google+](#))

d)Nous développons aussi des [infolettres](#) spécifiques (à destination de chaque catégorie de personnels) et une infolettre sur l'actualité générale tous les 15 jours.

4/Comment payer?

- Pour rejoindre le SE-UNSA Guadeloupe, vous pouvez verser votre cotisation syndicale en une seule fois, par chèque ou par carte bleue (<http://goo.gl/7ddm0>).
- Mais, si vous le souhaitez, vous pouvez régler votre cotisation en dix fois, par prélèvement mensuel sur votre compte postal ou bancaire du 2 octobre au 2 juillet, sans frais supplémentaires. Cette opération sera assurée par la CASDEN Banque Populaire qui traitera le recouvrement des sommes pour le compte du SE UNSA.



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU Cpte A DEBITER

--	--	--	--

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E)